



# Syndicalisation 2026-2027

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Christian BAES - 3 allée Robert Desnos - 14550 Blainville sur Orne

<b>Identité</b>	Date de naissance / /	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>
	Nom			Code établissement
	Nom de naissance			Nom
	Prénom			Adresse complète
	Adresse complète			<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)
	Mail			<b>Situation administrative</b> (entourez si nécessaire)
Téléphone fixe		TZR	Stagiaire sur 1 <sup>er</sup> poste.	Temps partiel : %
Téléphone portable		Disponibilité	Congès (parental...)	
			<b>Situation particulière</b> : Retraite progressive : % d'activité.	

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefpsu.fr/espace-membre/">https://www.snefpsu.fr/espace-membre/</a>.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefpsu.fr/espace-membre/">https://www.snefpsu.fr/espace-membre/</a>.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions.</p>
		<b>Date et signature</b>

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle										
	1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPI - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPI HCL - PCEA HCL	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P Sport CIEx - CEPI CIEx - PCEA CIEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Chargé d'Enseignement		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
Chargé d'Enseignement Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé d'Enseignement Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4/4HEA1</b>	<b>5/4HEA2</b>	<b>6/4HEA3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2/2HEA1</b>	<b>3/2HEA2</b>	<b>4/2HEA3</b>	<b>5/3HEB1</b>	<b>6/3HEB2</b>	<b>7/3HEB3</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
<b>CDI : Indice.</b>	Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9	219 €					
	Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7	183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10	228 €					
	Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8	192 €							
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.											
Prof EPS, sport ou CEPI stagiaire à l'externe	100 €	Maitre auxiliaire (MA)		164 €	<b>Abonnement Bulletin</b>						
Agrégé-e stagiaire nouvel-enseignant-e	130 €	Contractuel-le (CDD)		44 €	<b>Non syndicales</b> : 60 €						
Congé parental - disponibilité	46 €	Elèves fonctionnaire		60 €	<b>Institutions/Associations</b> : 60 €						
Stagiaire en report de stage	20 €	Congé de formation		102 €	<b>Etudiant-es STAPS</b> : 20 €						
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.											
<b>Retraité-e</b> : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → Groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → Groupe 9	167 €					
	Entre 1 051 € et 1 300 € → Groupe 2	62 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → Groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → Groupe 10	182 €					
	Entre 1 301 € et 1 550 € → Groupe 3	77 €	Entre 2 301 € et 2 550 € → Groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € → Groupe 11	197 €					
			Entre 1 551 € et 1 800 € → Groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → Groupe 8	152 €					

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
<b>SNEPA</b>	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snefpsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)